

DEC181255DR01

Décision portant nomination de Mme Christelle VASNIER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8015 intitulée Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 nommant M. Nicolas LEULLIOT directeur de l'UMR8015 intitulée Laboratoire de cristallographie et RMN biologiques ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie et recherche, option *détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle* délivré à **Mme Christelle VASNIER** le 12 septembre 2014 par SGS Qualité Industrie ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris-Villejuif, le 8 décembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Christelle VASNIER, AI, est nommée personne compétente en radioprotection jusqu'à la date d'expiration de son attestation, soit le 12 septembre 2019.

Article 2 : Missions¹

Mme Christelle VASNIER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Mme Christelle VASNIER** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 10 janvier 2018

Le directeur de l'UMR8015
Nicolas LEULLIOT

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France

Eric CHAREYRE

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris-Descartes

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Nicolas JEANJEAN